



## **DEPARTEMENT DU BAS-RHIN - Arrondissement de Sélestat-Erstein**

### **Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 9 juillet 2026 – Bischoffsheim**

Sous la Présidence de Monsieur Claude HAULLER  
Nombre de membres en exercice : 50  
Nombre de membres présents ou représentés : 49

#### **Délibération n°13-2026 : Désignation d'un représentant à la Fédération Nationale des SCoT :**

La Fédération nationale des SCoT regroupe les structures porteuses de schémas de cohérence territoriale.

Elle constitue un réseau d'échanges, de capitalisation d'expériences, de veille et de représentation des SCoT dans les réflexions nationales relatives à la planification et à l'aménagement du territoire.

Le PETR du Piémont des Vosges, en tant que structure porteuse du SCoT du Piémont des Vosges, est membre de cette fédération.

Compte tenu de la délégation de fonctions confiée à M. Robin CLAUSS, 1<sup>er</sup> vice-président, relative aux « Territoires et données », et notamment au suivi de la planification territoriale, du SCoT, du SRADDET, de la trajectoire foncière et du ZAN, il est proposé de le désigner comme représentant du PETR auprès de la Fédération nationale des SCoT.

Le Comité syndical,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33, L.5211-1, L.5711-1 et L.5741-1 ;

**Vu** les statuts du PETR du Piémont des Vosges ;

**Vu** la délibération portant adhésion du PETR à la Fédération nationale des SCoT ;

**Vu** l'installation du Comité syndical intervenue le 21 mai 2026 ;

**Vu** l'élection du Président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau syndical intervenue lors de la séance du 21 mai 2026 ;

**Considérant** que le PETR du Piémont des Vosges est la structure porteuse du SCoT du Piémont des Vosges ;

**Considérant** que le PETR est membre de la Fédération nationale des SCoT ;

**Considérant** qu'il convient, à la suite du renouvellement du Comité syndical, de désigner un représentant du PETR auprès de cette fédération ;

**Considérant** que la désignation de M. Robin CLAUSS s'inscrit en cohérence avec la délégation de fonctions qui lui a été confiée en matière de « Territoires et données » ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

*Par 48 voix pour et 1 abstention (Robin CLAUSS)*

**Article 1<sup>er</sup> :**

De ne pas procéder au scrutin secret et de recourir au vote à main levée au regard de l'accord unanime des membres présents.

**Article 2 :** De désigner M. Robin CLAUSS comme représentant du PETR du Piémont des Vosges au sein de la Fédération Nationale des SCoT.

**Article 3 :** D'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

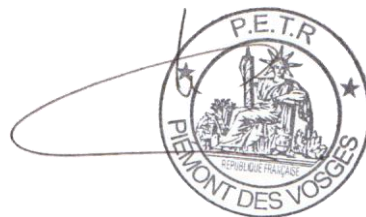
Pour extrait conforme  
OBERNAI, le 10 juillet 2026

**Robin CLAUSS**



Secrétaire de séance

**Claude HAULLER**



Président